

féderation générale des pe... Pour que le handicap n'en s...
www.grandiralecole.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=279:pour-que-le-handicap-nen-soit-plus-un&catid=9:actualite-des-avs&Itemid=44

Accueil Contact L'association Nos actions Nos objectifs Faire un don Nous aider Notre plaquette Adhérer

Rechercher...

Les AVS >>> Actualités des AVS >>> Pour que le handicap n'en soit plus un



La trisomie 21
La scolarisation
Les AVS
MDPH
Handicap & Etudes
Handicap & Emploi
Handicap & Loisirs
Utiles
Les liens
Publications
Témoignages
Dernières infos
Agenda

Pour que le handicap n'en soit plus un

Mercredi, 27 Avril 2011 06:54

<http://www.aisnenouvelle.fr/article/social/pour-que-le-handicap-nen-soit-plus-un>

Une délégation sénatoriale des affaires sociales était au collège Louis-Sandras, pour voir les conditions de travail des auxiliaires de vie scolaire. Le sénateur Paul Blanc, président de la commission des Affaires sociales du Sénat, accompagné de son collègue Antoine Lefèvre, sénateur-maire de Laon et de Nicolas Bandonneau, inspecteur (IGAS), ont rendu visite au collège Louis-Sandras d'Anizy-le-Château. Dans un premier temps, les invités ont assisté à un cours de technologie, dans une classe normale qui accueille un élève handicapé, accompagné d'une AV2S (accompagnante de vie sociale et scolaire).

La délégation était composée de Corinne Elle, l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés ; de Marie-Christine Philbert, présidente nationale de la fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap ; de Patricia Génard, directrice de la Maison départementale des personnes handicapées ; et de Me François (MDPH).

Après ce premier temps de classe, la délégation a rejoint d'autres organisateurs ou participants à cette journée, dont Gilbert Richard, président de l'association départementale de l'œuvre des pupilles de l'enseignement public (ADPEP 02), Jean-Michel Charles, le vice-président de la fédération générale des PEP ; de Dominique Leboiteux, chef de projet. Sans oublier le principal du collège local et son équipe, le gestionnaire, l'infirmière scolaire. Les deux AVS qui suivent l'enfant ont pu expliquer leur rôle, leurs actions et leur travail au quotidien. « Le travail avec l'élève, c'est d'abord au niveau relationnel. On reprend et on simplifie les normes et les contrôles. On demande surtout, en amont, à travailler avec les professeurs. Tout est en bien pris en compte. C'est très important ! La priorité demeure de développer la capacité d'autonomie. »

Mieux former les accompagnateurs

Actuellement, plusieurs catégories de ces personnels d'accompagnement travaillent dans des conditions particulières, peu ou pas de formation, rémunération au minimum, le SMIC, avenir incertain, emploi précaire ou contrats de travail limités... Ce qui n'est pas pour rassurer les enseignants et encore moins les parents qui voudraient une continuité plus sereine.

Les échanges se sont ensuite prolongés au lycée Léonard-de-Vinci à Soissons.

Au groupe de la matinée s'est ajoutée une élève handicapée du lycée européen de Villers-Cotterêts, avec ses parents, des enseignants, d'autres parents et deux AV2S. Ont encore témoigné des représentants d'associations employeurs d'AV2S : Elisabeth Lopin et deux personnes de Cap'intégration 51, venus de Reims, M. Patrice F. directeur d'Handisup 44 arrivé de Nantes.

Les expériences des divers participants ont enrichi les connaissances des membres de la commission parlementaire. Tout le monde souhaite une meilleure

démarrer Boîte de réception - ... Pour que le handicap ... Fédération Générale ... Document1 - Microsof... Rechercher sur l'ordin Poste de travail 09:21

Agenda

l'association départementale de l'œuvre des pupilles de l'enseignement public (ADPEP 02), Jean-Michel Charles, le vice-président de la fédération générale des PEP ; de Dominique Leboiteux, chef de projet. Sans oublier le principal du collège local et son équipe, le gestionnaire, l'infirmière scolaire. Les deux AVS qui suivent l'enfant ont pu expliquer leur rôle, leurs actions et leur travail au quotidien. « Le travail avec l'élève, c'est d'abord au niveau relationnel. On reprend et on simplifie les normes et les contrôles. On demande surtout, en amont, à travailler avec les professeurs. Tout est en bien pris en compte. C'est très important ! La priorité demeure de développer la capacité d'autonomie. »

Mieux former les accompagnateurs

Actuellement, plusieurs catégories de ces personnels d'accompagnement travaillent dans des conditions particulières, peu ou pas de formation, rémunération au minimum, le SMIC, avenir incertain, emploi précaire ou contrats de travail limités... Ce qui n'est pas pour rassurer les enseignants et encore moins les parents qui voudraient une continuité plus sereine.

Les échanges se sont ensuite prolongés au lycée Léonard-de-Vinci à Soissons.

Au groupe de la matinée s'est ajoutée une élève handicapée du lycée européen de Villers-Cotterêts, avec ses parents, des enseignants, d'autres parents et deux AV2S. Ont encore témoigné des représentants d'associations employeurs d'AV2S : Elisabeth Lopin et deux personnes de Cap'intégration 51, venus de Reims, M. Patrice F. directeur d'Handisup 44 arrivé de Nantes.

Les expériences des divers participants ont enrichi les connaissances des membres de la commission parlementaire. Tout le monde souhaite une meilleure harmonisation des dispositifs qui permettent, dans le cadre de la loi de 2005, de bien scolariser les jeunes porteurs de handicaps. Mieux former les accompagnateurs, assurer une continuité non inquiétante et aller vers une vraie professionnalisation de l'accompagnement ; telles sont les grandes lignes qui ont été définies. Reste aux décideurs de choisir une formule qui satisfera tant les enfants, leurs parents, les enseignants que les salariés et leurs employeurs.

DANS L'INTERÊT DES ELEVES

Les PEP de l'Aisne ont été choisis comme terrain de rencontre, pas tout à fait pas hasard. Elles ont repris en septembre 2009. Depuis septembre 2010, 15 AV2S dans l'Aisne (pour 120 sur toute la France) accompagnent une trentaine d'élèves, en école, collège ou lycée. Ces personnes ne pouvant plus être employées de l'éducation nationale, une convention inspection académique - association (dans le cadre des conventions nationales) a permis une continuité souhaitée par tous, dans un partenariat privilégié avec l'IEH-ASH. À ce service, un autre s'ajoute, toujours dans l'intérêt des élèves : le Service d'accompagnement pédagogique à domicile (SAPAD) : tout enfant malade ou accidenté, absent de l'école pour 15 jours ou plus peut, dans certaines conditions, bénéficier de cours à domicile, par ses professeurs. Les bourses vacances des PEP permettent, également, le départ en colonies dans les centres de la Jeunesse au plein air. D'autres aides, dans des situations difficiles sont possibles. « Les membres bénévoles de cette association souhaitent que les cotisations des écoles, des mairies continuent de compléter les subventions des institutions » insiste le président axonais, Gilbert Richard.

Jean-Raoul BOULANGER



008801

[Plan du site](#)